

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 15 janvier 2020 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de janvier 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Jean-Marc Grondin | Audet |
| Francis Bélanger | Courcelles |
| Gaby Gendron | Frontenac |
| Michel Ouellet | Lac-Drolet |
| Julie Morin | Lac-Mégantic |
| Ghislain Breton | Lambton |
| Claude Roy | Marston |
| Jacques Bergeron | Milan |
| Jacques Breton | Nantes |
| Yvan Goyette | Notre-Dame-des-Bois |
| Peter Manning | Piopolis |
| Guy Brousseau | Saint-Augustin-de-Woburn |
| Diane Turgeon | Sainte-Cécile-de-Whitton |
| Bernard Therrien | Saint-Ludger |
| Jeannot Lachance | Saint-Robert-Bellarmin |
| Jean-Luc Fillion | Saint-Romain |
| Roland Bernard, maire suppléant | Saint-Sébastien |
| Mario Lachance | Stornoway |
| Denis Lalumière | Stratford |
| Pierre Brosseau | Val-Racine |

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Sophie Bourrassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement et monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les points 12.1, 12.2 et 12.3 seront traités après le point 9.3

Il est demandé que le point 13.7 soit retiré.

Il est souligné qu'au point 16.6 on devrait lire 2024 plutôt que 2025.

Il est demandé que le point suivant soit traité au point 19.0 Varia :

- Protocole sur la consultation et l'accommodement entre la Nation Huronne-Wendat et le gouvernement du Canada

2020-01**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 16 ET DU 27 NOVEMBRE 2019
- 6.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
 - 8.4 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET
 - 8.5 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
 - 9.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
 - 9.3 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

10.0 TRANSPORT

- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
- 10.2 DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.3 REMISE DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RENOUVELLEMENT DES ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 11.4 RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 12.2 FQM – PROJET DE LOI 48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES
- 12.3 MODIFICATION DU CALENDRIER DES VISITES D'ÉVALUATION

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

- 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
- 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
- 13.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
- 13.4 EMBAUCHE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL
- 13.5 PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF
- 13.6 ORGANIGRAMME DES RESSOURCES – ATTRACTIVITÉ
- 13.7 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE

COURCELLES – DEMANDE DE FONDS POUR PROJET DE JEUX D’EAU

- 13.8 DEMANDE D’APPUI – PROJET CONCERTÉ D’INSTALLATION DE JEUX D’EAU – MUNICIPALITÉS DE AUDET, COURCELLES ET MARSTON

14.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 14.1 RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

15.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**

- 15.1 RAPPORT D’ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 15.2 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

16.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 16.1 COMPTES À PAYER
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019
- 16.3 LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L’ANNÉE 2020
- 16.4 RÉPARTITION DES VOTES À LA TABLE DE LA MRC POUR 2020
- 16.5 LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L’ANNÉE 2020
- 16.6 ADOPTION DU MANUEL DES EMPLOYÉS 2020-2025
- 16.7 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF
- 16.8 AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2020 ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2020
- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L’ANNÉE 2020
 - PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L’ANNÉE 2020

- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2020
- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020
- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020
- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2020
- PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2020

16.9 FORMATION FQM - MRC, LES CLÉS D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE EFFICACE

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité 3 MRC/RICEMM
- Comité 2025

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

- Protocole sur la consultation et l'accommodement entre la Nation Huronne-Wendat et le gouvernement du Canada

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019****SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021. Le conseil de la Ville n'ayant pas délégué sa compétence à la MRC du Granit, demande à cette dernière de considérer un nombre de 865 tonnes de matières pour son calcul d'avance de compensation. Le conseil de la Ville accepte que l'avance de compensation pour les matières recyclées de 2020 lui soit facturée en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit facturée en 2023 :**
 - Lac-Mégantic, résolution no.19-402
- **Confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021. Le conseil de la Municipalité n'ayant pas délégué sa compétence à la MRC du Granit, demande à cette dernière de considérer un nombre de 225 tonnes de matières pour son calcul d'avance de compensation. Le conseil de la Municipalité accepte que l'avance de compensation pour les matières recyclées de 2020 lui soit facturée en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit facturée en 2023 :**
 - Lambton, résolution no. 19-12-376
- **Confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021; QUE le conseil de la Municipalité accepte que l'avance de compensation de 2020 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2023;**
 - Audet, résolution no. 2019-334 ;
 - Frontenac, résolution no. 2019-313 ;
 - Nantes, résolution no. 19-12-283 ;
 - Notre-Dame-des-Bois, résolution no. 2019-12-307 ;
 - Saint-Ludger, résolution no. 2019-12-428 ;
 - Saint-Robert-Bellarmin, résolution no. 2019-12-282 ;
 - Saint-Sébastien, résolution no. 12-287-2019
- **Informe la MRC du Granit que le conseil ne désire pas obtenir l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021 :**
 - Saint-Romain, résolution no. 2019-12-263
- **Route des Sommets – renouvellement de la participation financière pour l'année 2020 :**
 - Saint-Sébastien, résolution no. 12-303-2019

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Avis de départ, avis d'arrivée**
 - La présente est pour solliciter votre collaboration afin de me transmettre les informations concernant les départs et arrivées de DG et d'inspecteur municipal dans vos municipalités. Ainsi nous serons en mesure d'assurer un

meilleur suivi, de comprendre lorsqu'il y a un délai dans les réponses à nos courriels et aussi connaître le nouvel interlocuteur qui se joindra à la table de divers comités pour la suite des discussions. Bref, rendre notre travail et nos actions plus efficaces.

- **Campagne régionale de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes (PEE)**
 - La MRC du Granit est fière de dresser le bilan des actions posées dans le cadre de son projet Campagne régionale de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes (PEE) rendu possible grâce à d'une aide financière provenant du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la Faune du Québec et de la Fondation Hydro-Québec.
- **Félicitation**
 - La MRC félicite la Ferme du Vieux village à Piopolis qui a encore une fois remporté le titre d'exposant et d'éleveur de l'année à la Royal Winter Fair de Toronto.
- **Mois de l'économie sociale**
 - En partenariat avec la SADC et la SDE du Granit, le projet vise à mieux faire connaître et promouvoir les entreprises d'économie sociale qui œuvrent sur notre territoire.
- **Site internet MRC**
 - Avis publics en lien avec l'annulation de la séance du conseil des maires de décembre et la publication du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires pour l'année 2020.

COURRIER

- **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**
 - Invitation Forum Science Environnement sous le thème : « le BAPE, 40 ans de collaboration avec vous ! » Journée d'échanges et de collaboration organisée à l'intention des personnes-ressources qui accompagnent, en tant que spécialistes, les commissions d'enquête du BAPE dans leurs travaux. Le 3 décembre, à 8 h 15, Amphithéâtre Daniel-Johnson à Québec.
 - Remerciement pour avoir participé à la journée d'échange dans le cadre du Forum et lien pour revoir certaines présentations.
- **Centre des femmes de la MRC du Granit**
 - Présentation d'un plan de commandite pour le 8 mars en vue de la Journée internationale des droits des femmes.
- **Chambre des communes**
 - Remerciements de monsieur Luc Berthold, député Mégantic-L'Érable adressés à mesdames Fecteau et Cloutier concernant leur message de félicitations pour sa réélection à titre de député fédéral.
- **Centraide Estrie**
 - Campagne de souscription 2019, dépliant et formulaire pour don.
- **CIUSSS de l'Estrie**
 - Annonce l'ajout d'une infirmière praticienne spécialisée à Lambton. Cette ressource professionnelle se joint au groupe de médecine de famille (GMF) du Granit et épaula les médecins du point de service de Lambton une journée par semaine.
- **COBARIC**
 - Résumé du plan concerté d'évaluation du rôle des milieux humides et hydriques pour la réduction des risques d'inondations en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité
- **COMBEQ**
 - Calendrier des formations OMBE pour 2020; diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement.
 - La COMBEQ et la FQM vous invitent à participer gratuitement à la formation Rédaction ou révision d'un règlement municipal sur l'abattage

d'arbres et la protection du couvert forestier pour le personnel des MRC et des municipalités. Pour l'Estrie, à Sherbrooke le 28 février 2020.

- **Commission de protection du territoire agricole**
 - Rencontre publique, dossier no. 423044 – Municipalité de Lambton, le 27 novembre 2019, à 14 h, à l'hôtel Delta Sherbrooke.
 - Rencontre publique, dossier no. 423771 – Municipalité de St-Romain, le 27 novembre 2019, à 11 h, à l'hôtel Delta Sherbrooke.
 - Autorise l'aliénation, ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie, municipalité de Frontenac dossier no. 425230.
 - Dossier 425235, municipalité de Lambton, autorise l'aliénation d'une superficie approximative de 46,08 hectares, correspondant à une partie du lot 6 274 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, en faveur du propriétaire du lot contigu 6 274 124 dudit cadastre.
 - Compte rendu de la demande, 425370, municipalité de Lambton, et orientation préliminaire.
- **Conseil Québécois des espèces exotiques envahissantes et Conseil régional de l'environnement des Laurentides**
 - Nous convient à une série de deux forums sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- **Conseil du statut de la femme**
 - Invitation à consulter l'avis et les recommandations destinées à favoriser la contribution essentielle des femmes à l'avenir de l'agriculture du Québec.
- **Défi osentreprendre**
 - Invitation à inciter les gens qui se sont lancés dans une aventure entrepreneuriale à s'inscrire à ce Défi. Les projets Lauréats se verront remettre en plus d'un sceau et d'un certificat, une bannière à l'échelon local, une épinglette et un trophée à l'échelon national.
- **Emili**
 - Offre de service suite à l'annonce la semaine dernière de la nouvelle loi sur l'encadrement des chiens, on vous avise que la plateforme Emili offre aux municipalités de se doter d'outils leur permettant de se conformer entièrement aux diverses nouvelles applications de la nouvelle loi. Emili offre déjà sa plateforme en ligne de gestion animalière à plus de 40 municipalités au Québec.
- **Fédération de L'UPA-Estrie**
 - Les membres nous demandent d'intervenir auprès des décideurs, le CRTC et le gouvernement, afin de déployer l'internet haute vitesse.
- **FQM**
 - La formation des équipes municipales pour 2020 commence dès maintenant avec le Calendrier des formations offertes en région.
 - Nous partage *le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. L'entrée en vigueur de ce règlement du MSP est prévue pour le 3 mars 2020.
- **Grand Tour du Lac Mégantic**
 - Annonce de la date de la tenue de l'événement; le 7 juin 2020 et présentation des membres du comité organisateur.
- **Intergénération Québec**
 - Annonce d'un atelier gratuit le jeudi 5 décembre à Sherbrooke au 485 rue du 24-juin. Joignez-vous aux acteurs communautaires et institutionnels de l'Estrie qui portent un intérêt à l'intergénérationnel.
- **Lavery Avocats**
 - Lettre reçue par huissier concernant des dommages à une propriété située à Stratford. Une quantité importante d'eau s'est accumulée sur le terrain suite à l'affaissement du ponceau situé sous le chemin Stratford. Les propriétaires dressent une liste des pertes et dommages constatés suite à ces inondations et nous avisent qu'ils entendent les réclamer à la MRC du Granit.

- **Ministère des Affaires municipales et Habitation**
 - Le gouvernement du Québec, les représentants de la FQM, de l'UMQ, de la Ville de Québec et de Montréal ont conclu le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ».
 - Annonce la parution du Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et lien pour en prendre connaissance. Ce document présente les orientations et les objectifs qui guideront nos actions au cours de cette période.
- **Ministère de la Culture et des Communications**
 - Accueil de projets visant l'appropriation du numérique en culture. La subvention maximale que le Ministère peut accorder pour la réalisation du projet est de 25 000 \$. La période de présentation est du 5 décembre 2019 au 24 janvier 2020.
 - Annonce du nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier afin d'améliorer la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine immobilier dans toutes les régions du Québec.
 - Accusé réception du relevé de la déclaration d'intérêts pécuniaires de notre préfet pour la période 2019-2020. Le prochain relevé devra être transmis au plus tard le 15 février 2021.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - Avis de modification qui vise à améliorer le cadre normatif du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.
 - Lien pour accéder au Projet de décret modifiant le décret no. 819-2019 instituant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.
- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration**
 - Souhaite nous informer de l'organisation d'une deuxième mission de recrutement Journées Québec Casablanca, au Maroc. Les entrevues de sélection se tiendront les 28 et 29 mars 2020.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - À la suite du départ en congé maternité de Maude Tremblay Létourneau, et d'une nouvelle répartition des municipalités desservies par les conseillers en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et l'Estrie, Mme Nathalie Chartier sera la conseillère affectée à la MRC Le Granit, de même qu'aux municipalités qui la composent et ce, à compter d'aujourd'hui.
 - Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres suite à la tempête automnale survenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019. Jusqu'au 12 mars 2020 pour acheminer les réclamations.
- **Ministère des Transports du Québec**
 - Nous versera, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, un montant de 6 161 \$ en raison de la hausse d'achalandage.
- **MRC des Appalaches**
 - Résolution numéro 2019-11-8556; Adoption du projet du règlement 196 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé ayant pour effet de modifier les limites de certaines affectations comprises dans les limites de la ville de Thetford Mines.
- **MRC de Coaticook**
 - Résolution pour appuyer le dépôt du projet d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions et de confier le mandat à la MRC du Granit, d'agir à titre de porteur du projet pour la Table des MRC de l'Estrie.
 - Résolution qui autorise la conclusion de l'entente inter municipale relative à la réalisation des étapes conjointes du guide du plan régional des milieux humides et hydriques.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Demande d'être non seulement consultée, mais également réclame le droit de se prononcer à savoir si le territoire de l'Estrie doit ou non être agrandi

en y ajoutant les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska; demande au gouvernement du Québec une analyse beaucoup plus complète et approfondie du projet.

- Règlement no. 488-19 *afin de changer la dénomination du territoire d'intérêt écologique des lacs Jinks.*
- **MRC Haute Yamaska**
 - Demande au gouvernement du Québec de modifier l'article 455 du Code municipal du Québec et l'article 369 de la Loi sur les cités et villes, de manière à permettre la possibilité pour une municipalité de fixer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.
- **MRC La Vallée-de-L'Or**
 - Résolution no. 374-12-19 ; demander à l'UMQ et à la FQM d'analyser l'impact du jugement rendu par la Cour d'appel concernant l'interprétation du délai de prescription et de veiller à présenter une demande de modification aux lois concernées afin que ce délai débute à partir de la connaissance de la perpétration de l'infraction.
- **MRC de Manicouagan**
 - Résolution no. 2019-263 ; en appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay.
- **MRC de Montcalm**
 - Résolution 2019-11-11113 ; demande à la FQM de porter une attention particulière au projet de loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.
- **Municipalité d'Audet**
 - Résultat de l'élection du conseiller, siège #6 ; Jean-Marc Leduc.
 - Résolution no. 2019-335 ; d'appuyer la démarche concertée des municipalités de Audet, Courcelles et Marston afin de déposer au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur
- **Municipalité de Frontenac**
 - Résolution no. 2019-278 ; demande à la MRC du Granit leur appui dans nos démarches auprès du Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de faire appliquer les recommandations émises dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) déposé le 24 octobre 2019 concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic.
- **Municipalité de Marston**
 - Résolution no. 2019-208 ; d'appuyer la démarche concertée des municipalités de Audet, Courcelles et Marston afin de déposer au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- **Municipalité de Nantes**
 - Résolution no. 19-12-268 ; demande de procéder dans les plus brefs délais au déplacement de plus ou moins 64 000 mètres carrés du ZAP vers le ZAR.
- **Municipalité de Piopolis**
 - Règlement no 2019-12 *modifiant le règlement sur les permis et certificats no 2006-004 afin de modifier les tarifs des différents permis et certificats.*
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Demande d'avis de conformité du règlement no. 2019-227 ; *modifiant le règlement de zonage afin d'inclure une nouvelle zone récréative et de modifier la superficie minimale des bâtiments principaux pour la zone REC-1.*
- **Municipalité de Stratford**
 - Copie de leur lettre adressée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le projet de réouverture d'une carrière de granit située

à proximité de lac Elgin et de l'étang Moose. La municipalité estime que cela est incompatible avec leurs orientations et les intérêts de leurs citoyens et demande de ne pas octroyer le bail demandé aux fins de la réouverture.

- Entente relative à la gestion de travaux à entreprendre sur un cours d'eau sans nom trouvant son embouchure dans le lac Aylmer et dans la municipalité de Stratford, dans le cadre d'un projet domiciliaire.
- **Municipalité de Val-Racine**
 - Résolution no. 2019-399 ; le conseil de la municipalité accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.
- **Nation huronne-wendat**
 - Envoi du protocole sur la consultation et l'accommodement entre la Nation Huronne-Wendat et le gouvernement du Canada.
- **Nespresso Canada**
 - Annonce d'un partenariat avec Récupération Frontenac Inc., les membres du Club Nespresso résidant sur le territoire de notre MRC pourront, dès le 4 novembre, recycler leurs capsules usagées via la collecte sélective.
- **Partenaires pour la réussite éducative en Estrie**
 - Invitation à adhérer à la Charte Estrienne afin d'agir collectivement pour augmenter à 80%, d'ici 2025, la proportion d'enfants n'ayant aucune vulnérabilité à l'entrée à la maternelle, en visant notamment les enfants plus à risques pour diminuer les inégalités sociales.
- **Régie du bâtiment Québec**
 - Est heureuse de nous compter parmi les villes ayant adopté le chapitre Bâtiment du Code de sécurité sur notre territoire. Rappel des modalités et personne-ressource RBQ indiqué.
- **Régie de l'Énergie**
 - Avis aux personnes intéressées dans la demande, déposée par Hydro-Québec, relative à la construction d'une ligne à 320 KV et à l'installation d'équipement au poste des Appalaches.
- **SBA Canada**
 - Faisant suite à l'annonce récente du programme d'aide financière gouvernementale pour Brancher les Régions, SBA Canada tient à vous rappeler que nous pouvons vous aider dans vos projets de construction de tours.
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Règlement no. 1799 *relativement à la création des zones R-357 et C-309, à l'autorisation de l'hébergement champêtre au sein de la zone R-43, à la modification de la largeur minimale d'un garage intégré et à la modification de la norme d'empiètement d'un avant-toit.*
 - Règlement no. 1809 *relativement à la bonification réglementaire 2018 concernant le zonage no. 1324.*
 - Règlement no. 1817 *modifiant le règlement de zonage no. 1324 relativement au micro réseau, à la reconversion de l'ancienne scierie de Billot Sélec, au développement Horizon sur le lac, aux enseignes numériques et à la modification de la zone M-320.*
 - Règlement no. 1833 *modifiant le règlement de zonage no. 1324 concernant les résidences touristiques, le développement du Versant et la cour à bois de l'ancienne usine Billots Sélec, l'usage communautaire dans la zone R-316 et le tableau d'utilisation des cours.*
- **Vœux de Noël et de la nouvelle année**
 - Auberge Godefroy, Axion tv, Cain Lamarre, Can explore, Centre universitaire des Appalaches, Concepts Gouin-Beaugard, Desjardins Entreprises, Desjardins, l'équipe Caron-Lévesque, EDF, Équipe projet PRÉE, Fondation du CHUS, Fonds solidarité FTQ, François Poulin, Hamster, Mégaburo, Infotech, Luc Berthold, MRC du Val Saint-François, MRC Fjord-du-Saguenay, Municipalité de Courcelles, Municipalité de Lambton, PMT Roy, Sanitaire Fortier, SIB, Yvan Lacroix, SNC Lavalin,

Sûreté du Québec, Syndicat producteurs forestier du sud du Québec, Transport collectif du Granit, Université de Sherbrooke, USD Global, Ville de lac Mégantic, Ville de Magog.

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

Des questions sont posées en lien avec la réclamation à la MRC concernant des dommages à une propriété située à Stratford.

5.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 16 ET DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est demandé d'apporter une correction au procès-verbal du 27 novembre 2019 au point **19.0 « 911 »** de manière à y lire 27 jours plutôt que 5 jours.

2020-02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 16 ET DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

7.0

BONS COUPS

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, mentionne la fête des enfants en décembre dernier à laquelle environ 150 enfants de 0 à 12 ans ont participé.

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, mentionne aux maires qu'une invitation leur a été envoyée en lien avec leur bon coup qui leur sera présenté le 15 février prochain.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, mentionne un souper des aînés qui a eu lieu après Noël et auquel une cinquantaine de personnes ont participé.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, mentionne un souper des aînés de Noël auquel environ 80 personnes ont participé.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, mentionne la mise en commun d'un directeur de service incendie pour les municipalités de Saint-Romain, Stornoway et Lambton.

| |
|-----------------|
| 8.0 AMÉNAGEMENT |
|-----------------|

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucun sujet à traiter en lien avec la dernière rencontre de décembre.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**2020-03****CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion de parties de deux lots de la zone verte;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite exclure une partie du lot 6 295 266, d'une superficie d'environ 10.81 hectares et d'une partie du lot 6 290 432, d'une superficie d'environ 28.78 hectares;

ATTENDU QUE la superficie visée totale est d'environ 39.59 hectares;

ATTENDU QUE les lots visés se situent sur le Chemin Labonté;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre la mise en place d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE le lot est contigu à la zone non-agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE le secteur se veut être l'agrandissement d'un secteur résidentiel existant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit s'est penché sur la demande et qu'il recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande en raison de son faible impact sur les activités agricoles existantes et futures.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion d'une partie du lot 6 295 266 et d'une partie du lot 6 290 432, Municipalité de Lambton, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET

2020-04

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Drolet s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion d'un secteur de la zone verte de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite exclure les lots 3 740 015, 3 740 017, 3 740 016, 3 740 018, 4 063 750, 4 063 749, 3 740 126, 3 740 127, 3 740 129, 3 740 130, 3 740 131, 3 740 132, 3 740 133, 4 063 793 et 3 740 134;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 3.7 hectares;

ATTENDU QUE les lots visés se situent sur le chemin Royer, contigus au lac Drolet, et ont un fort potentiel pour la villégiature;

ATTENDU QUE le projet vise à inclure ce secteur dans la zone villégiature de la municipalité;

ATTENDU QUE les secteurs en question ont déjà fait l'objet d'une décision favorable de la CPTAQ afin de permettre la mise en place d'usages résidentiels mais que la décision n'englobait pas l'ensemble du secteur;

ATTENDU QUE la majorité des lots visés sont déjà construits;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit s'est penché sur la demande et qu'il recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande en raison de son faible impact sur les activités agricoles existantes et futures;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion n'entraîne pas de contraintes supplémentaires envers l'agriculture car des usages résidentiels y sont déjà autorisés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion des lots 3 740 015, 3 740 017, 3 740 016, 3 740 018, 4 063 750, 4 063 749, 3 740 126, 3 740 127, 3 740 129, 3 740 130, 3 740 131, 3 740 132, 3 740 133, 4 063 793 et 3 740 134, Municipalité de Lac-Drolet, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

2020-05

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion d'une partie de lot de la zone verte;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite exclure une partie du lot 5 206 548;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 1 hectare;

ATTENDU QUE les lots visés se situent sur le Rang des Grenier;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre la mise en place d'une résidence afin de favoriser la relève de l'entreprise acéricole située sur le lot;

ATTENDU QUE le lot est contigu à la zone non-agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC du Granit s'est penché sur la demande et qu'il recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande en raison de son faible impact sur les activités agricoles existantes et futures et du contexte de relève agricole qui y est rattaché;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion d'une partie du lot 5 206 548, Municipalité de Piopolis, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|-------------------|
| 9.0 ENVIRONNEMENT |
|-------------------|

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Suite à l'adoption par le conseil des maires de la MRC du Granit, en avril 2019, de la Déclaration d'urgence climatique, voici les actions faites dans les différentes municipalités du territoire :

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne l'installation du 1^{er} transformateur dans le cadre du projet du Microréseau, représentant le premier pas concret du projet.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne la conférence à venir de la MRC du Granit sur les maisons du futur.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière, président du comité consultatif environnement, fait un résumé de la rencontre de ce 15 janvier.

9.3

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Des questions sont posées en lien avec la demande concernant l'impact du bruit.

2020-06**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC – MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac a fait parvenir sa résolution no 2019-278 à la MRC avisant le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Municipalité désire que le Gouvernement du Québec mette en application les recommandations émises dans le rapport déposé le 24 octobre 2019 concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic, dont :

- de démanteler la desserte Vachon et d'aménager la gare de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic;
- de s'assurer de la qualité et de la quantité de l'eau potable dans les puits situés à proximité du tracé;
- d'offrir du soutien et de l'accompagnement professionnel aux résidents qui doivent habiter près de la voie ferrée;
- prendre en considération l'impact du bruit lors du passage du train;
- s'assurer que les compensations pour les citoyens soient justes et équitables.

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac a aussi fait parvenir sa résolution no 2020-021 demandant au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer sa demande visée dans la résolution no 2019-278;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Frontenac dans sa demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Municipalité désire que le Gouvernement du Québec mette en application les recommandations émises dans le rapport déposé le 24 octobre 2019 concernant le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic, dont :

- de démanteler la desserte Vachon et d'aménager la gare de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic;
- de s'assurer de la qualité et de la quantité de l'eau potable dans les puits situés à proximité du tracé;
- d'offrir du soutien et de l'accompagnement professionnel aux résidents qui doivent habiter près de la voie ferrée;
- prendre en considération l'impact du bruit lors du passage du train;
- s'assurer que les compensations pour les citoyens soient justes et équitables.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Municipalité de Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|---------------------------|
| 12.0 SERVICE D'ÉVALUATION |
|---------------------------|

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour les mois de novembre et décembre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ces rapports. Aucune question n'est posée.

12.2

FQM – PROJET DE LOI 48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

2020-07

PROJET DE LOI 48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député de Mégantic, M. François Jacques, au député Beauce-Sud, M. Samuel Poulin ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

MODIFICATION DU CALENDRIER DES VISITES D'ÉVALUATION

Madame Sophie Bourassa explique aux maires que le service de l'évaluation désire restructurer le calendrier de visites. Elle explique que ce dernier est présentement sur 6 années. Elle poursuit en mentionnant qu'en plus de cela, le manque de personnel fait en sorte qu'il est difficile de respecter le calendrier. Elle ajoute qu'après validation, la loi autant au niveau de l'évaluation qui est de 9 ans que de la prévention incendie au niveau des risques faibles permet d'échelonner le calendrier de visites sur 7 ans plutôt que 6 ans et qu'à ce propos, la MRC a reçu la confirmation du ministère de la Sécurité publique. Des questions sont posées en lien avec l'impact au niveau du rôle d'évaluation.

2020-08**CALENDRIER DE VISITE – ÉVALUATION ET LES RISQUES FAIBLES EN PRÉVENTION INCENDIE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que le calendrier des visites de la prévention incendie pour les risques faibles jumelé au calendrier de visites de l'évaluation soit dorénavant sur une base de 7 ans plutôt que 6 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

10.2

DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS**2020-09****DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François a fait parvenir à la MRC du Granit une demande d'appui pour cette dernière et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état;

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) demande à la MRC du Granit de participer activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien

de routes en milieux ruraux et en piètre état;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la MRC du Haut Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état.

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la MRC du Haut Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur demande à la MRC du Granit de participer activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état.

REJETÉE SUR DIVISION

4 voix pour, représentant 10,08 % de la population

26 voix contre, représentant 89,92 % de la population

2020-10

DEMANDE DE LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER – CONCERTATION DE LA FQM

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François a fait parvenir à la MRC du Granit une demande d'appui pour cette dernière et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état;

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) demandent à la MRC du Granit de participer activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit a rejeté, sur division, la demande d'appui, et ce, par sa résolution no 2020-09;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit est d'avis que la demande de création d'un nouveau fonds pourrait avoir des impacts sur les sommes disponibles d'autres fonds;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit juge la demande importante, mais qu'il est aussi d'avis qu'une validation auprès d'autres instances serait prudente;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit suggère à la MRC du Haut Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) de demander à la Fédération québécoise des municipalités de les accompagner dans leur demande de manière à valider les implications et les répercussions qu'elle pourrait avoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|------------------------------------|
| 11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE |
|------------------------------------|

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une rencontre est prévue le 24 janvier prochain.

11.3

REMISE DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RENOUELEMENT DES ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**2020-11****REMISE DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RENOUELEMENT DES ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE chaque année les municipalités sont dans l'attente de recevoir du ministère de la Sécurité publique la tarification des services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la date de remise de la tarification varie d'une année à l'autre;

ATTENDU QUE les municipalités adoptent leur budget en novembre et décembre et que la tarification pour l'année concernée n'est jamais disponible, obligeant ainsi les municipalités à adopter un budget avec des montants prévisionnels difficiles à évaluer;

ATTENDU QU'un renouvellement global des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec était prévu pour le 1^{er} avril 2017;

ATTENDU QU'en 2018 les négociations avaient toujours lieu en lien avec la facture aux municipalités des sommes payables à la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les pourparlers n'ont mené à ce jour à aucun renouvellement d'entente, les anciennes étant donc toujours en vigueur malgré le fait qu'elles sont échues;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté, en février 2019 sa résolution no 2019-34, demandant à la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec un état de situation quant aux négociations avec le ministère de la Sécurité publique en lien avec le renouvellement des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'aucune réponse n'est parvenue à la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à nouveau un état de situation à la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec quant aux négociations avec le ministère de la Sécurité publique en lien avec le renouvellement des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, dans le cadre des négociations en lien avec le renouvellement des ententes à intervenir entre les MRC et la Sûreté du Québec, de s'assurer qu'il soit prévu à l'entente que le ministère de la Sécurité publique s'engage à transmettre la facture des sommes payables à la Sûreté du Québec aux municipalités, et ce, avant le 31 octobre de chaque année.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, au député de Mégantic, au député Beauce-Sud ainsi qu'au responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX

Je rappelle aux maires qu'ils ont reçu par courriel le projet de loi provincial sur les chiens dangereux, lequel entrera en vigueur le 3 mars prochain et s'appliquera dans toute la province. J'ajoute que considérant la problématique des animaux sur le territoire, entre autres les chiens, un atelier de travail à ce sujet pourrait éventuellement avoir lieu.

| |
|---------------------------|
| 13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG) |
|---------------------------|

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 12 décembre dernier.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Mme Fecteau fait résumé de la rencontre d'aujourd'hui.

13.4

EMBAUCHE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

2020-12

ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Clément Chaput à titre d'agent de développement entrepreneurial;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit recommande aussi sa candidature;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme l'engagement de monsieur Clément Chaput à titre d'agent de développement entrepreneurial, et ce, à compter du 16 janvier 2020.

QUE son salaire soit celui de la classe E prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

J'informe les maires que le plan d'action sera présenté au conseil d'administration de la SDEG le 29 janvier prochain et qu'il sera présenté au conseil des maires de février prochain.

13.6

ORGANIGRAMME DES RESSOURCES – ATTRACTIVITÉ

Tel que demandé par les maires, un organigramme des ressources du territoire travaillant à l'attractivité territoriale leur est présenté, et ce, de manière à distinguer les différents organismes et les différentes ressources qui travaillent dans un but commun.

13.7

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES – DEMANDE DE FONDS POUR PROJET DE JEUX D'EAU

Ce point est retiré.

13.8

DEMANDE D'APPUI – PROJET CONCERTÉ D'INSTALLATION DE JEUX D'EAU – MUNICIPALITÉS DE AUDET, COURCELLES ET MARSTON

Le maire de Courcelles, Monsieur Francis Bélanger, informe les maires que la Municipalité de Courcelles n'a pas fait parvenir de demande d'appui à la MRC à ce sujet puisque la Municipalité est à revoir son projet.

2020-13

APPUI – PROJET CONCERTÉ D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU – MUNICIPALITÉ DE AUDET

ATTENDU QUE la Municipalité de Audet a fait parvenir sa résolution no 2019-335 à la MRC du Granit pour un appui en lien avec son projet d'aménagement de jeux d'eau dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Audet a procédé à une démarche concertée en

consultant les municipalités de son secteur;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil appuie le projet d'aménagement de jeux d'eau de la Municipalité de Audet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-14

APPUI – PROJET CONCERTÉ D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU – MUNICIPALITÉ DE MARSTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston a fait parvenir sa résolution no 2019-208 à la MRC du Granit pour un appui en lien avec son projet d'aménagement de jeux d'eau dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston a procédé à une démarche concertée en consultant les municipalités de son secteur;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil appuie le projet d'aménagement de jeux d'eau de la Municipalité de Marston dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Marston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|---------------------------|
| 14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL |
|---------------------------|

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

| |
|--------------------------|
| 15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES |
|--------------------------|

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Je fais un résumé de la rencontre du 8 janvier dernier et de celle à venir demain.

15.2

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

Madame le préfet informe les maires que se tiendra la semaine de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020. Une enveloppe est distribuée à chacun des maires et madame le préfet les invite à souligner cette importante semaine. Encore cette

année, deux drapeaux sont disponibles pour les municipalités intéressées.

| |
|------------------------------|
| 16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------------------------|

16.1

COMPTES À PAYER

2020-15

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Comptes à payer : | Novembre 2019 | 72 100,11 \$ |
| | Décembre 2019 | 19 803,18 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes des mois de novembre et décembre 2019. Aucune question n'est posée.

16.3

LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2020

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour l'année 2020. Aucune question n'est posée en regard de cette liste. Les maires étant d'accord avec cette liste, la proposition suivante est adoptée.

2020-16

LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise la secrétaire-trésorière à payer sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis au conseil des maires pour information suite à leur paiement :

- Assurance Groupe
- Carte de crédit VISA (contrats évaluation et autres)
- Club Social
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité au travail
- Contribution employeur et retenues à la source
- Électricité
- Entretien équipements

- Entretien bâtisse
- Fête des OTJ
- Fonds de développement et entente culturels
- Fonds de pensions élus
- Frais de banque
- Frais de déplacements
- Frais de pesées au site
- Frais de réception
- Honoraire archiviste
- Inscription Formation et association (colloque, congrès)
- Location photocopieur
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Petite caisse
- Postes et messageries
- Programmes d'aide à la rénovation
- Régime Enregistré d'Épargne Retraite des employés
- Remboursement emprunts et frais d'intérêts
- Remboursement fonds bassins versants
- Remboursement programme de subvention
- Remise TPS et TVQ
- Rémunération des élus et des représentants
- Salaires
- SDEG
- Sherweb
- Taxes municipales (services)
- Téléphone (cellulaire, internet, téléphone)
- Transports adapté et collectif
- Transport BFS
- Transport des RDD
- Transport et traitement des matières résiduelles
- Vente pour taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

RÉPARTITION DES VOTES À LA TABLE DE LA MRC POUR 2020

Suite à la publication dans la Gazette officielle du Québec, édition du 26 décembre 2019, décret no 1214-2019, de la liste des populations établies des municipalités du Québec pour l'année 2020, il est remis à chacun des maires, une formule de vote qui sera utilisée lors des assemblées du conseil pour la prochaine année.

RÉPARTITION DES VOTES À LA TABLE DE LA MRC POUR 2020

| | POP. | VOIX | POURCENTAGE |
|-------------------|-------|------|-------------|
| AUDET | 757 | 1 | 3,53% |
| COURCELLES | 782 | 1 | 3,64% |
| FRONTENAC | 1 763 | 2 | 8,21% |

| | | | |
|--------------------------|---------------|-----------|----------------|
| LAC-DROLET | 1 033 | 2 | 4,81% |
| LAC-MÉGANTIC | 5 601 | 6 | 26,10% |
| LAMBTON | 1 607 | 2 | 7,49% |
| MARSTON | 720 | 1 | 3,35% |
| MILAN | 312 | 1 | 1,45% |
| NANTES | 1 413 | 2 | 6,58% |
| NOTRE-DAME-DES-BOIS | 960 | 1 | 4,47% |
| PIOPOLIS | 348 | 1 | 1,62% |
| SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN | 696 | 1 | 3,24% |
| SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON | 865 | 1 | 4,03% |
| SAINT-LUDGER | 1 045 | 2 | 4,87% |
| SAINT-ROBERT-BELLARMIN | 568 | 1 | 2,65% |
| SAINT-ROMAIN | 713 | 1 | 3,32% |
| SAINT-SÉBASTIEN | 651 | 1 | 3,03% |
| STORNOWAY | 527 | 1 | 2,46% |
| STRATFORD | 933 | 1 | 4,35% |
| VAL-RACINE | 167 | 1 | 0,78% |
| | 21 461 | 30 | 100,00% |

1 VOTE PAR MILLE DE POPULATION

16.5

LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2020

2020-17**LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les tarifs en regard du rôle d'évaluation soient ajustés au cours de l'année selon le décret publié par la Gazette officielle à cet effet;

QUE les tarifs suivants s'appliquent lors de la vente de documents par la MRC aux différents organismes en faisant la demande :

TARIFS 2020

| ÉVALUATION: | 2019 | 2020 |
|--|-----------------------|-------------------------|
| Attestation de propriété | 6,00 \$ | 6,00 \$ |
| Consultation publique évaluation (taux horaire, min. 1 hr) | 12,00 \$ | 12,00 \$ |
| Contrat | 4,00 \$ | 4,00 \$ |
| Droits de mutations | 15,00 \$ | 15,00 \$ |
| Frais d'expertise professionnelle (technicien) | 35,00 \$/hr | 40,00 \$ |
| Frais d'expertise professionnelle (responsable) | 45,00 \$/hr | 50,00 \$ |
| Rôle d'évaluation internet (pour Commission Scolaire) | 0,39 \$/page de rôle | 0,40 \$/page de rôle * |
| Rôle d'évaluation internet | 0,47 \$/unité d'éval. | 0,48 \$/unité d'éval. * |
| Sommaire de rôle | 15,00 \$ | 15,00 \$ |

ADMINISTRATION:

| | | |
|---|---------|-----------|
| Clé usb (8 gb) | 0,00 \$ | 20,00 \$ |
| Envoi de message par télécopieur (de la page) | 1,00 \$ | 1,00 \$ |
| Epinglette | 6,00 \$ | 6,00 \$ |
| Epinglette (transport inclus) | 8,00 \$ | 8,00 \$ |
| Photocopie noir et blanc (l'unité) | 0,39 \$ | 0,40 \$ * |
| Photocopie couleur (l'unité) | 0,39 \$ | 0,40 \$ * |

AMÉNAGEMENT:

| | | |
|---|---------------|---------------|
| CD gravé | 10,00 \$ | n/a |
| Règlement de contrôle intérimaire | 25,00 \$ | 25,00 \$ |
| Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (nouvelle génération) | 140,00 \$ | 140,00 \$ |
| Schéma d'aménagement révisé | 175,00 \$ | 175,00 \$ |
| Modification au règlement d'urbanisme (incomplète) | 115,00 \$ | 115,00 \$ ** |
| Modification au règlement d'urbanisme | 230,00 \$ | 230,00 \$ |
| Mise à jour des règlements d'urbanisme (Domtar, Eccetera, Francis Carrier, arp. et Serv. Forestiers Martel) | 90,00 \$ / an | 90,00 \$ / an |
| Frais d'expertise professionnelle (technicien) | 40,00 \$/hr | 40,00 \$/hr |
| Frais d'expertise professionnelle (responsable) | 50,00 \$/hr | 50,00 \$/hr |

GÉOMATIQUE:

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Cahier de cartes routières (11 X 17) noir/blanc | 25,00 \$ | 25,00 \$ |
| Carte routière à l'unité (11 X 17) noir/blanc | 3,00 \$ | 3,00 \$ |
| Extrait de matrice simple | 12,00 \$ | 12,00 \$ |
| Extrait matrice couleur | 15,00 \$ | 15,00 \$ |
| Frais d'expertise professionnelle (technicien) | 40,00 \$/hr | 40,00 \$/hr |
| Frais d'expertise professionnelle (responsable) | 50,00 \$/hr | 50,00 \$/hr |
| Carte grand format | 3,00 \$/pied 2 | 3,00 \$/pied 2 |

LOISIR:

| | | |
|---|-------------|-------------|
| Frais d'expertise professionnelle (technicien) | 40,00 \$/hr | 40,00 \$/hr |
| Frais d'expertise professionnelle (responsable) | 50,00 \$/hr | 50,00 \$/hr |

* Selon le décret publié dans la Gazette officielle en avril de chaque année.

** Ce frais a été créé de manière à pourvoir aux dépenses engagées par la MRC en regard du travail fait lorsqu'un projet nécessitant un procédurier est abandonné avant d'être complété (avant son adoption)

Les taxes peuvent être ajoutées, lorsqu'applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

ADOPTION DU MANUEL DES EMPLOYÉS 2020-2024

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, un résumé des modifications apportées dans le cadre du renouvellement du Manuel de l'employé. Je résume ensuite les démarches réalisées pour le renouvellement du manuel de l'employé faites par le comité formé des responsables de services, du préfet, de moi-même, de la direction générale de la SDEG et d'une firme en ressources humaines. Je leur présente ensuite les principales annexes qui ont subi des modifications soit l'échelle salariale et l'échelle des kilométrages.

2020-18

ADOPTION DU MANUEL DES EMPLOYÉS 2020-2024 ET SES ANNEXES

ATTENDU QUE le manuel de l'employé est échu depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'un comité chargé de travailler au renouvellement du manuel de l'employé a été formé;

ATTENDU QU'un résumé des changements proposés a été déposé aux maires;

ATTENDU QUE les modifications de l'échelle salariale et de l'échelle de kilométrage ont été présentées aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve et adopte le manuel de l'employé 2020-2024 ainsi que ses annexes qui en font partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-19

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2020.

QU'un avis public dudit calendrier soit affiché, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2020 ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2020

2020-20

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2020

Le maire, monsieur Pierre Brosseau, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie transport, évaluation, boues de fosses septiques, dab, administration, élus, élection, fondation du cégep, aménagement et urbanisme, PDZA, environnement, schéma de couverture de risques, loisir et culture, développement local, développement économique et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Pierre Brosseau, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-21

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2020

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie gestion des résidus domestiques dangereux des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-22**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2020**

Le maire, madame Diane Turgeon, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, madame Diane Turgeon, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-23**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020**

Le maire, madame Diane Turgeon, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et traitement des matières recyclées autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, madame Diane Turgeon, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-24**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020**

Le maire, monsieur Jean-Marc Grondin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte et transport des matières organiques autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Jean-Marc Grondin, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise

en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-25

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2020

Le maire, monsieur Jacques Breton, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Jacques Breton, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

2020-26

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2020

Le maire, monsieur Jacques Bergeron, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2020, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie utilisation de la bibliothèque du CÉGEP par les étudiants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Jacques Bergeron, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2020 » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

16.9

FORMATION FQM - MRC, LES CLÉS D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE EFFICACE

Je rappelle aux maires que je leur ai transmis une offre de formation de la FQM en lien avec la gouvernance régionale efficace. Considérant l'intérêt des maires, un doodle sera envoyé prochainement pour prévoir la formation.

| |
|--------------------------|
| 17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS |
|--------------------------|

COGESAF :

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 2025

Madame Julie Morin fait un résumé de la dernière rencontre.

| |
|--------------------|
| 18.0 PROJET ÉOLIEN |
|--------------------|

18.1

| |
|--------------------------------|
| PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI |
|--------------------------------|

Le rapport de production du mois de novembre 2019 a été envoyé par courriel, aux maires, il y a quelques jours. Quant au rapport de décembre 2019, une copie est remise ce soir à chacun des maires participant au projet éolien.

J'informe que madame Diane Roy a été nommée officiellement à la présidence d'EDG.

| |
|------------|
| 19.0 VARIA |
|------------|

Protocole sur la consultation et l'accommodement entre la Nation Huronne-Wendat et le gouvernement du Canada

Je m'informe à savoir si toutes les municipalités ont reçu l'information. Il est convenu que je m'assurerai que toutes les municipalités aient l'information. Madame le préfet informe les maires que ce protocole sera prochainement étudié afin de voir comment nous pourrions aborder cette demande.

| |
|---------------------------|
| 20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS |
|---------------------------|

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

| |
|---------------------------|
| 21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |
|---------------------------|

2020-27**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 15 janvier 2020 soit levée, il est 22 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 15 janvier 2020, et ce pour les résolutions 2020-12, 2020-15 et 2020-18.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale